VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CETTE BATISSE DOUBLE EN BRIQUES A UN ETAGE,

Nos 731 et 733 RUE ST-PHILIPPE,

Entre les rues Royale et Bourbon, louée à de bons locataires à $30.00 par mois. Entourée par des lignes de char et à approximité du Marché Français. Ecoles Publiques et Privées etc

A l'Encan, JEUDI, le 28 Décembre 1911, à Midi.

Pour effectuer un partage entre les héritiers de la défunte Mme MARIE A. BINI, Veuve de FILIPPO LIUZZA.

No 97 239—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR LOUIS C. SPEAR & Co. Louis C. Spear Encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, JEUDI, le 28 décembre 1911, à midi, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 17 novembre 1911 et signé en Cour ouverte le 23 novembre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée; la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe Royale, Bourbon et Ursulines, mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur quatre-vingt dix pieds plus ou moins, borné sur un côté par la propriété de Antoine Duclos, on assignés, étant la même propriété acquise par Filippo Luzza et son épouse Marie Antoinette Bini, son épouse, par acte de vente passé pardevant Philip J. Patorco, notaire, le 4 avril 1900, enregistré en le Bureau des transferts, livre 175; folio 311.

Conditions—Un tiers ou plus comptant du prix d'achat, la balance s'il y en a, en un et deux ans, représentée par billets de l'acquéreur et garantie par hypothèque et lien de vendeur et par le pacte de non aliénando, intérêt au taux de huit pour cent par an de a date jusqu'à paiement, la police d'assurance devant être issue portant la clause que la perte s'il y a doit être payée au porteur des billets hypothécaires; l'acquéreur devant payer pour tout certificat et les taxes d'Etat de 1911 et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant U. Marinoni, Jr., notaire, et payer en à compte de 10 0|0 (se portant pas d'intérêt) chez

LOUIS C. SPEAR, Encanteur.
347 rue Carondelet.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME PETER McGOVERN.

COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION D, No 98,509.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 98,509, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Peter McGovern, ledit ordre daté et signé du 20 novembre 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 décembre 1911, la propriété décrite dans l'inventaire, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième Annonciation, Chippewa et Washington, ledit lot est désigné par le numéro 14 sur un plan de W. T. Thompson, revu, sous la date du 16 avril 1840 et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations ci-dessus étant No 716 rue Quatrième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, le crédit de ladite vente devant être démontré par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edward B. Ellis, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

J. Onorato
Real Estate

Encanteur, 910 rue Gravier.
Martin H. Manion, avocat pour la demanderesse.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 28

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,655—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Succession de Christina A. Hutton, Veuve de James H. Breen.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire intitulée Succession de Christina A. Hutton, veuve de James H. Breen, Dossier No 98,655, ledit ordre daté et signé du 27 novembre 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 11 janvier 1912, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété décrite dans l'inventaire, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant dans l'ilet 316, borné par les rues Lafayette, Peydras, Galves et Johnson (vieux numéros de l'ilet 4), connu comme lot 8, formant l'encoignure Lafayette et Galves et mesurant trente-deux pieds sept pouces et cinq lignes [32' 7" 5'''] de face à la rue Lafayette sur soixante-huit pieds un pouce et deux lignes [68' 1" 2'''] en profondeur et façade à la rue Galves, et soixante neuf pieds, sept pouces et cinq lignes [69' 7" 5'''] le séparant du lot No 7. Les améliorations consistent d'un cottage en bois, contenant environ quatre chambres et portant le numéro municipal 2133 rue Lafayette, coin Galves, une bonne location pour bavette et épicerie.

2. Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, numéros dix et vingt (maintenant 14 et 26), dans l'ilet No 319 (vieux numéro 44), borné par les rues Galves, Johnson, Gravier et Commune. Le lot 10 (maintenant 14) mesurant trente pieds sept pouces [30' 11'''] de face à la rue Galves sur cent trente-deux pieds trois pouces et cinq lignes [132' 3" 5'''] de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 20 (maintenant 26) mesurant trente pieds sept pouces de face à la rue Johnson, sur cent trente deux pieds trois pouces et cinq lignes [132' 3" 5'''] de profondeur entre lignes parallèles, après un arpentage daté du 2 décembre 1911 par Walter J. Seghers, voyer. Les améliorations sur le lot 14, consistent d'un cottage double, ayant quatre chambres de chaque côté, et portant les Nos municipaux 432-34 rue Sud Galves. Les améliorations sur le lot No 26 consistent d'un cottage simple ayant quatre chambres, portant le numéro municipal 435 rue Sud Johnson.

4. Un certain lot de terre, dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro sept, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Peydras, Johnson et Galves mesurant trente-deux pieds sept pouces et trois lignes [32' 7" 3'''] de face à la rue Lafayette sur trente deux pieds neuf pouces et cinq lignes [32' 9" 5'''] dans le fond, sur une profondeur de soixante-neuf pieds onze pouces et cinq lignes [69' 11" 5'''] sur la ligne du lot No 8, et soixante-et-onze pieds dix pouces [71' 10'] sur la ligne du lot No 6.

Les améliorations consistent d'un cottage de able en bois contenant quatre chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 2127 29 avenue Lafayette.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, frais de tous certificats et les frais des actes de vente, pardevant Edward Rightor, notaire. L'acquéreur devant déposer dix pour cent (ne portant pas intérêt et pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 910 rue Gravier.
Eugène McGivney, avocat pour l'exécuteur.

10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Frederick Tredup Et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 98,996—Division A. — Attendu que Mme Hertha Tredup, épouse de Charles Augustin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Frederick Tredup et épouse, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS COENELL, Greffier.—James J. McLough, avocat.

7 déc—7 11 16

Succession de Charles Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98,731 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification ou raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS COENELL, Greffier.—C. C. Friedrichs, avocat.

8 déc—8 12 17

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE BUREAU, COMPTES COURANTS.

Vente de Receveur.

Central American Steamship Co vs ses Créanciers.

No 97,756—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—LUNDI, le 18 décembre 1911 à 10:30 heures a. m., sur les lieux, premier étage de la vieille bâtisse de la Banque du Peuple, encoignure des rues Decatur et Iberville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 24 novembre 1911, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de Meubles de Bureau, un lot de Comptes Courants, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

7 déc—7 10 17 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

2008 rue Fern,

Entre les rues Panola et Spruce.

Succession de Mme Pauline C. Smith, épouse de James L. Brecka.

No 98,270—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, 26 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans la susdite affaire, la propriété ci-dessous décrite à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Septième District de cette ville, désigné comme terrain 14 dans le carré No 108, nouveau numéro 290, borné par les rues Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Hôtelière), Panola (anciennement Cypress) et Burdette, et ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Fern sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est contigu au lot 13 qui forme le coin des rues Fern et Panola, les améliorations sont désignées par le No 2033 rue Fern, et comprend un cottage en bois toiture en ardoises, ayant 5 chambres, bain, etc.

2. Un lot de meubles de ménage.

Conditions—Pour les meubles, comptant. Pour la propriété immobilière 1|3 ou plus comptant la balance, s'il y en a, à crédit de un an, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non paiement du billet à maturité, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au détenteur du billet, l'acquéreur assumant en sus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. Dix pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double en Briques et le bâtiment en briques adjoint, 1124, 1126 et 1128 rue Quartier.

Entre les rues Rempart et St Claude.

Paul Chrétien vs Nicola Loiacono.

No 98,168—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur. — Bureau, 134 rue Carondelet, MARDI, le 19 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 novembre 1911, et signé le 17 novembre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Rempart, St-Claude et Chemin de Bayou, mesurant en mesure américaine 76 pieds 1 pouce de face à la rue Quartier sur une profondeur de 25 pieds 1 pouce sur le côté rendement le plus près de la rue St-Claude, et 38 pieds 4 pouces sur le côté sud-est, et 76 pieds 5 pouces sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 1124-1126 et 1128 rue Quartier, les mesures sont d'après un certificat de Bourgeoval annexé à un acte du 30 mars 1839, pardevant Théodore Tarsand, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Au plus haut enchérisseur pour du comptant, et l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat pour année 1911 et payer pour tous certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Rossi, Roger Mesmier, Daniel J. Murphy, avocats.

18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 19

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU REV THOMAS COLUMBUS

No 97 417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 décembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker juge de la susdite Cour, Division D daté du 23 novembre 1911, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un intérêt indivis de deux tiers dans et à deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville et connues comme lots Nos 10 et 11 de l'ilet No 736 borné par les rues Scott, Cortez, D'Hémécourt et Baudin, et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces, 1 ligne de face à la rue Cortez sur 100 pieds de profondeur, étant aussi désignés par les Nos 531-533 rue S. Cortez.

2. Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 736, connus comme lots 6 et 7, borné par les rues Cortez, Scott, D'Hémécourt et Baudin, lesdits lots étant contigus et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Cortez sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et désignés par les Nos 519-521 et 523 rue S. Cortez.

3. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 712 borné par les rues Télémachus, Genois, Baudin et Banks, désigné comme lot 10 et mesurant 34 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Télémachus, sur une profondeur de 138 pieds, 6 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, les améliorations étant désignées par les Nos 418 et 420 rue Télémachus.

4. Un lot d'effets mobiliers, meubles, etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, 1|3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an et à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être établie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas où le billet ne serait pas payé à maturité, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

25nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrain de Choix pour Bâtir sur l'avenue Louisiana, entre les rues Magnolia et Sud Robertson, borné par la rue Delachaise.

Succession de Frank O'Rourke

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 97,969.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, Bureau 808 rue Perdido, JEUDI, le 4 janvier 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier en cette ville en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 21 novembre 1911 signé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisiana, les rues Magnolia, Sud Robertson et Delachaise, désigné comme lot No 3 de l'ilet No 630, sur un plan de L. H. Pillié, voyer, déposé en l'étude de N. B. Trist, ancien notaire, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Francis O'Rourke de Chas T. Fletcher, le 29 octobre 1904, par acte pardevant James Simeon, notaire, enregistré dans le livre des transfert s 202 folio 118.

Conditions—Une moitié en plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, ledit crédit devant être représenté par un billet de l'acquéreur, avec huit pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et les frais de tous certificats nécessaires pour le transfert des titres, lequel sera par acte pardevant A. J. Peters, notaire.

LOUIS HUFFT, Encanteur de Propriétés Foncières, 808 rue Perdido.

Louis Henry Barns, avocat pour l'administratrice.

3 déc—3 10 17 24 31—jan 4

Jacobs-Gleason, inc.

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Cottages Simples, Nos 2015 et 2019 rue Royale, Mme Louise Schilling, veuve de Charles Gieber et als, vs Mme Edith Deneve, épouse de Eugène Ravain—No 98,726, Cour Civile de District, JEUDI le 11 janvier 1912, à midi, à la Bourse d'Encan de la N. O., 311 rue Baronne.

En vertu et conformément à un jugement signé par l'Hon. Porter Parker, juge la Cour Civile de District Division D, le 8 décembre et adressé à S. L. Jacobs, encanteur, bureau No 303 rue Carondelet, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par A. De Armas, député voyer de ville, daté du 20 janvier 1882 et annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882, d'après lequel plan ledit lot est dans l'ilet borné par les rues Royale (autrefois Carondelet), Français, Union et Dauphine (autrefois Grande Hommes), et mesurant 20 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 20 pieds 9 pouces 7 lignes dans le fond sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le No municipal 2015 rue Royale.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet que le lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, sur un plan par A. De Armas, député-voyer de ville, daté du 20 janvier 1882, annexé à un acte pardevant O. Villeré, notaire, daté du 20 mars 1882, d'après lequel ledit lot mesure 22 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces, portant le numéro municipal 2019 rue Royale, étant la même propriété acquise par Mme Louise Gieber et al, par jugement rendu en la succession de Mme Wilhelmina Flood et de Fred E. Bertonière, consolidé Nos 97,734 et 98,560 de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

Conditions Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1912, payer pour l'acte de vente pardevant Marx M. Boatner, notaire, et déposer 10 pour cent sur adjudication avec

JACOBS-GLEASON INC.
S. L. JACOBS, Encanteur.
303 rue Carondelet.

A. M. Buchmann, avocat pour la demanderesse.

Jos. F. Walton avocat pour la défenderesse.

10 déc—10 17 24 31—jan 7 11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Félix T. Pellet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,980—Division D - Attendu que Philomène Ribe, veuve de Félix T. Pellet, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Félix T. Pellet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS COENELL, Greffier —W. J. Waguespack, avocat.

16 déc—16 20 4

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lionel M. Ricau.

VENTE EN PARTAGE.

OFFRE DE PROPRIETES FONCIERES DE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E—No 95,808—Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et als.

LA COMMERCIAL COTTON PRESS connue comme "YARD No 1", l'ilet entier, rues St-Thomas, Chippewa, Market et Richard, en incluant Machines, Chaudières, Machines, Outils et Presses.

Aussi—"YARD No 2", vis-à-vis, comprenant 30 terrains avec bâtisses et améliorations dans l'ilet des rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard. Splendide site pour manufacture, avec privilège de voie de garage sur la rue Richard.

A l'Encan, MARDI, le 16 Janvier 1912, à Midi,

A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, No 311 RUE BARONNE.

En vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 27 juin 1911 et signé en Cour ouverte le 3 juillet 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Ferdinand Goldsmith et als vs Mme Veuve Marie Smith et al dossier No 95 808, et à moi adressé, je procéderai de vendre à l'enchère publique, MARDI le 16 janvier 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir:

Premier—Un certain ilet de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, machines, chaudières, outils, appareils et compresseurs, y appartenant et toutes les dépendances qui y appartiennent, connus comme la Commercial Cotton Press, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas [autrefois St Jean Baptiste], Chippewa [autrefois Pacanier] Market et Richard, et mesurant plus ou moins trois cent quatre-vingt-trois pieds cinq pouces de face à la rue Richard, trois cent vingt pieds de face à la rue Chippewa, trois cent quatre vingt trois pieds six pouces de face à la rue Market et trois cent dix-neuf pieds neuf pouces de face à la rue St-Thomas. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques couvrant l'ilet entier et connue comme la Commercial Cotton Press.

Deuxième—Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, connue comme la Commercial Yard Numéro Deux, située dans le même Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro Quatre vingt-deux borné par les rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard, faisant la portion de propriété bornée de trente lots, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, BB, CC et DD, sur un devis et certificat d'arpentage, daté du 25 mars 1896, signé par Frank H. Waddell, ingénieur civil et voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le 1er avril 1896, enregistré dans le livre des transferts 161 folio 369, d'après lequel devis ladite portion de terre, commençant à l'encoignure des rues St Thomas et Richard, et mesurant de là trois cent dix neuf pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Richard de là trois cent vingt pieds, deux pouces de face à la rue Religieuse, de là cent quatre-vingt douze pieds de face à la rue Orange de là sur une ligne s'étendant vers la rue Richard et parallèle à la rue St Thomas, sur une ligne parallèle à la rue St-Thomas quatre-vingt-seize pieds trois pouces, de là sur une ligne s'étendant à la rue St-Thomas sur une ligne parallèle à la rue Orange cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, de là deux cent vingt-trois pieds neuf pouces et deux lignes de face à la rue St Thomas au point du commencement.

Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques substantielle, connue comme "yard" numéro deux, dans l'ilet des rues Religieuse, Orange, St-Thomas et Richard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans ou en un, deux et trois ans, tout à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit s'il y en a devant être représentée par billets de l'acquéreur portant intérêt à six pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par lien de vendeur, et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et devant être passé pardevant John C. Davey, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, qui aussi seront requis de payer au-dessus et en plus du prix d'achat, les frais de tout certificat. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1911 et déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur ou chez le vendeur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour les demandeurs.

Hall, Monroe & Lemann, Fred C. Marx, Richardson & Soulé, John F. Tobin, F. S. Weis et Ivy & Kittredge, avocat pour les défendeurs.

15 déc—15 17 24 31—jan 7 14 16

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES H. CROWLEY.

No 96,605—Cour Civile de District—Division B.

Lot de valeur d'Actions, Billets hypothécaires, Billets à recevoir aussi 1 Bon hypothécaire d'Or de la Cosmopolitan Ice Co. de la Nouvelle-Orléans pour $500.00 incluant

100 Actions Brisceville Realty Co. Valeur au pair, $100.00
3 Actions N. O. Live Stock Exchange Ltd. Valeur au pair, $100.00.
17 Actions Union Stock Yards Co. Ltd. Valeur au pair, $100.00.
15 Actions Live Stock Transfer Co. Ltd. Valeur au pair, $50.00.
15 Actions Union Marine Works. Valeur au pair, $100.00.
5 Actions Cosmopolitan Ice Co. Valeur au pair, $50.
1,000 Actions de la Vekol Mining Co.

A l'Encan, MARDI, 19 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur, il sera vendu à la date et endroit ci-dessus mentionnés en vertu d'un ordre signé le 11 novembre 1911, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les effets mobiliers ci-après décrits, à savoir:

1. Premier hypothèque Gold Bond de la Cosmopolitan Ice Co., de la Nouvelle-Orléans, daté du 2 janvier 1909, pour $500.00 portant le No 1, du 1er janvier 1909, portant 6 pour cent de la date, l'intérêt payable le 1er juillet et le 1er janvier, à la Commercial-Germania Trust and Savings Bank, administrateur.

2. Un certificat d'action de la Vekol Mining Co de l'Arizona, au nom de C. H. Crowley, daté du 4 décembre 1909, No 1056, pour 1000 actions valeur au pair de $100.

3. Certificat No 2 pour 5 actions du fond capital de la Cosmopolitan Ice Co., valeur au pair de $50.

4. Certificat Nos 17 à 47, 18 actions du fond capital de la Union Marine Works, valeur au pair de $100.

5. Certificat No 11, pour 15 actions du fonds capital de la Live Stock Transfer Co. valeur au pair de $50.00.

6. Certificats Nos 18, 40, 6, 27, 75, 89, 54, pour 17 actions du fonds-capital de la Union Stock Yard Co., Ltd, valeur au pair de $100.00.

7. Certificat No 2, pour 3 actions du fonds capital de la N. O. Live Stock Exchange, Ltd, valeur au pair de $100.00.

8. Certificats Nos 53 et 54, pour 100 actions de la Friscoville Realty Co., valeur au pair de $100.00.

9. Deux billets à recevoir, datés Nouvelle Orléans, le 9 avril 1908 de Peter Barbazon pour $900.00 chacun, payable quatre et cinq ans après date respectivement, portant 5 pour cent d'intérêt de la date, identifiés avec acte d'hypothèque, exécuté pardevant Bernard J. Daly, notaire, le 9 avril 1908.

10. Trois billets à recevoir, tirés par Judiah Eist James M Johnson Jr. datés St Louis Mo., le 6 juin 1910, portant cinq pour cent de la maturité jusqu'au paiement identifiés par acte pardevant Victor Hortleder, notaire de St-Louis, Mo, de la date du 6 juin 1910 fait, payable à St. Louis Union Trust Co. dû comme suit Un billet dû le 1er janvier 1913 $300.00. Un billet dû le 1er janvier 1914, $200.00. Un billet dû le 1er janvier 1914, pour $6.000.00.

11. Billet de Mme M. M. Montgomery daté du 26 avril 1901, payable 14 mois après la date pour $1200.00, identifié avec acte pardevant W. D. Cameron commis de cour, Meridian, Miss., $1235.00 payé sur billet lequel inclus l'intérêt.

12. Billet de Sidney Cook, daté paroisse St Bernard, La., le 8 mars 1906, payable un an après la date pour $400.00 avec intérêt à 8 pour cent de la date, identifié avec acte par H. Barpy, date le 8 mars 1906.

13. Billet de Peter Barbazon, endossé par Prosper Barbazon, daté du 9 avril 1908 pour $500.00 avec intérêt à 5 pour cent de la date, payable six ans après date.

14. Billet de H. S. Crozier, à ordre de et endossé par C. H. Crowley pour $125.00, daté du 13 juin 1909, payable soixante jours après la date avec intérêt à 8 pour cent de la date.

15. Billet de Mlle Mary Ann Pike, à l'ordre et endossé par Charles H. Crowley, daté du 12 octobre 1908 pour $300.00, payable 6 mois après date, portant intérêt à 8 pour cent de la maturité jusqu'au paiement, l'intérêt payé jusqu'au 12 avril 1909.

16. Billet de Louis Brickett, à l'ordre de Charles H. Crowley daté Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1892, pour $500.00 payable sur demande avec intérêt au taux de 8 pour cent de la date.

17. 1 lot de billets, portant les noms de E. David et M. V. Richard, daté le 2 mars 1903 payable 30 jours après date, pour $135.00 sur lesquelles il y a un crédit de $100.00. Billet de Polite Borries, daté du 7 janvier 1905, payable sur demande à ordre de C. H. Crowley pour $162.00. Billet de J. M. Clarke, daté du 28 septembre 1899, payable sur demande à ordre de C. H. Crowley, pour $90.00; billet de C. L. Gaichard, daté du 11 février 1900, payable sur demande à l'ordre de C. H. Crowley pour $150.00; billet de J. E. Gladner et J. E. Love, date du 29 octobre 1894, payable sur demande à l'ordre de C. H. Crowley pour $400.00; billet de Robert Hancock, daté du 20 janvier 1901, payable sur demande à l'ordre de C. H. Crowley pour $50.00, sur lequel il y a un crédit de $174.35; billet de Emile de St Germain, daté du 4 septembre 1894, payable six mois après date à l'ordre de C. H. Crowley pour $50.00.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.

Olivier S. Livandais, avocat.

7 déc—7 10 17 19

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catherine Friedrich, Veuve du Docteur Tobias Nagel.

No 98,196, Cour Civile de District, Division "D".

Le Contenu de la Résidence Meublée No 4539 rue du Canal, Encoignure Olympia.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Léonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 26 décembre 1911, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-dessous mentionnés, en vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les effets mobiliers ci-après décrits, à savoir:

Un lot de meubles de maison, consistant de piano, meubles de salon, miroirs, berceuses, ornements décorations de lits, tapis, buffet, verreries, chaises à bras, tables, chaises, portraits, bibliothèque, meubles de chambres lavabos armoires, fourneau à gaz, réfrigérateur, orfèvrerie, stores, rideaux, etc., etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

14 déc—14 17